

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE 2026-02

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure portant le numéro 2026-02, concernant le lot 3 766 138, appartenant à Sonia Pardo, lors de la séance ordinaire du conseil le 10 février 2026 à 19h, à la Salle communautaire, située au 1010, chemin Sainte-Claire.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type cabanon en cour avant.

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 10 février 2026 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 22^{ième} jour du mois de janvier, deux mille vingt-six.

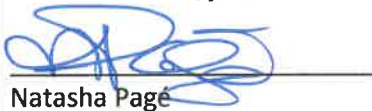


Natasha Pagé,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 22^{ième} jour du mois de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 22^{ième} jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt- six.



Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière